



Intervention préalable du syndicat SUD au CST du 13 novembre 2023 au sujet des la gestion des CDD

Nous vous interpellons au sujet de la question de la gestion des CDD au sein de notre collectivité. Ce qui s'est passé fin septembre et fin octobre est particulièrement questionnant puisque de nombreux collègues ont vu leur contrat s'interrompre soudainement ou non renouvelé alors que la poursuite de leur mission avait été actée localement. Surprise, incompréhension et colère des équipes et des cheFFEs de service mis devant le fait accompli sans savoir ce qui motive ces non renouvellements, d'autant que rien ne justifiait sur le terrain cette décision.

Nous avons écouté la séance plénière et l'intervention du président, qui était, on va dire « éloquente », et qui annonce qu'il prenait la main sur la signature et la gestion des CDD dans la collectivité ; considérant qu'il y en avait de trop et de plus en plus et qu'il n'y avait pas de raison de faire autrement que dans une municipalité où le maire signe lui-même les contrats.

Indépendamment du contenu de son intervention qui frise le ridicule, cela pose un certain nombre de questions sur la manière dont vous considérez l'intervention des collègues sous contrat en renfort dans les équipes ou en remplacement de postes vacants.

Vous le savez... même si le président semble ne pas le savoir, le recours aux CDD qui doit être à la marge, a vocation, notamment dans les services sociaux et médico-sociaux en tension, de venir soulager la charge de travail qui continue d'augmenter. Or, lorsqu'on entend l'intervention de C POIRET, on voit qu'il minimise cette charge de travail considérant qu'elle doit être répartie entre les agentEs... ce qui se fait déjà malgré la présence de CDD !

Soit on est face à une méconnaissance de la réalité de terrain par la présidence, soit c'est du mépris, soit c'est un mélange des 2. En tout cas il est encore une fois exclusivement dans une vision purement comptable. Il défend ici une gestion des emplois et effectifs court-termiste, éphémère. Peut-être veut-il aussi reprendre à sa main une décision qui lui échappait ?

Vous êtes-vous seulement posé la question du pourquoi il y aurait une augmentation du recours aux CDD ?

En place de cette décision arbitraire et ridicule du président, ne vaudrait-il pas mieux se poser et s'interroger sur ce phénomène ?

Il doit sûrement y avoir des explications, des causes ?

syndicat SUD des personnels du Département du Nord

Hôtel du Département – rez de mail – 43 rue G. Delory – 59043 LILLE cedex ★ 03 59 73 58 46 / 06 955 13 360 ★ sud@lenord.fr

Difficultés de recrutements liés à l'attractivité ?

Et pourquoi les métiers ne sont-ils plus attractifs ? Charge de travail importante ? Perte de sens ?

Nous vous demandons de mener une réflexion sur les raisons de ce phénomène qui semble gêner C.

POIRET. Comprendre les causes et s'y attaquer plutôt que d'attaquer les collègues en CDD et les équipes en demande légitime de renforts ou de remplacements des absences.

Nous vous demandons par ailleurs de nous expliquer comment l'administration va gérer cette question sur les prochains mois. Ce qui vient de se passer était-ce un « caca nerveux » du président momentané ou est-ce dorénavant la règle ?

C'est une question importante qui vient s'ajouter à la manière dont les précaires, globalement sont traités dans notre collectivité. Nous avons bon nombre d'exemple comme celui de cette collègue pour qui le recrutement avait été confirmé et la procédure d'embauche entamée pour une prise de poste début décembre... et qui à 15J du début de contrat, on lui signifie que finalement c'est non ! Une collègue qui vient de loin et a dû s'organiser pour prendre ce poste, prévoir des modes de garde, etc.

Cet exemple parmi beaucoup d'autres révèle la manière dont vous considérez les précaires et donc plus globalement les agentEs de la collectivité.

Ce sujet nous amène à remettre sur la table la question des procédures de recrutements et de mobilité interne au Département. Nous portons cette question depuis un bon moment et l'avons évoqué à diverses reprises avec, notamment, le DGS.

Les recrutements d'agentEs par des chefFes via les réseaux sociaux... dans la fonction publique et une collectivité comme la nôtre... ce n'est pas normal

Depuis que vous avez supprimé la « CAP mobilité », la mobilité interne contraint des collègues, pour exercer le même boulot à seulement quelques kms, de postuler avec CV, lettre de motivation et se taper des jurys durant lesquels ce qui est évalué c'est si, sur un plan relationnel, ça matche avec le cadre ou non... ce n'est pas normal !

Se pencher sur ces questions et tenter d'y répondre c'est contribuer à améliorer la question des gestions d'effectifs et peut être, in fine, agir sur le recours aux CDD.